



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2026**

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2026**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
  - 2.1. Représentations
  - 2.2. Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1. Communications
  - 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1. Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 17 février 2026, concernant les « Rez actifs »
  - 4.2. Rapport du Groupe de travail Carantec, Marronniers du 3 mars 2026
  - 4.3. Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex du 26 février 2026
  - 4.4. Rapport d'information de l'Assemblée générale de la Sirène Harmonie Municipale du Grand-Saconnex du 6 mars 2026
  - 4.5. Rapport d'information de l'Assemblée générale du Judo Club du 10 mars 2026
- 5. Projets de délibérations**
  - 5.1. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au développement de la stratégie rez-de-chaussée actifs de la Ville du Grand-Saconnex
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions**
  - 8.1. Les Verts « Pour une politique d'affichage public sans publicité commerciale au Grand-Saconnex »
  - 8.2. Les Verts et PS « Pour un dédommagement de la garde d'enfants des parents actifs au Conseil municipal »
  - 8.3. LC-VL « Pour une liaison TPG transversale entre les extrémités du Grand-Saconnex »
  - 8.4. PLR « Faciliter l'accès des habitants aux informations les concernant »
- 9. Résolutions**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
  - 12.1. Agenda
  - 12.2. Autres communications / Remarques
  - 12.3. Huis-clos



Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) – Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) – Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Jonathan HALDEN (VERTS) – Raphaël HARDMEYER (PLR) – Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Carla RUTA (PS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) – Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS) – Mme Oana TOPOR-POP (VERTS)

Suppléants :

- M. Malek BOUCHAREB (PLR)
- M. Jean-Marie LE GOFF (MCG)
- M. Alex PETRACHKOV (PLR)

Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- Mme Bérangère ROSSET, Secrétaire Générale
- M. Réda BENDOUROU, Secrétaire en charge du Conseil municipal

Excusé :

- M. José CABEZA (PLR) remplacé par Malek BOUCHAREB
- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG) remplacée par M. Jean-Marie LE GOFF
- M. Marc PASCHE (PLR) remplacé par Alex PETRACHKOV

La Présidente ouvre cette séance et remercie le Conseil municipal et le Conseil administratif pour sa présence. La Secrétaire du Bureau procède à l'appel.

La Présidente accorde la parole au public ; les questions sont notées par la Secrétaire et seront reprises au point 10.

La Présidente demande l'ajout du rapport d'information du délégué au Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex rédigé par M. SIMETH : 4.6 Le rapport d'information du délégué au Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex.

- L'ajout du rapport à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.



## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2026**

M. DE JONG indique qu'il convient d'apporter, à la page 7, dernier paragraphe, la précision suivante : « M. DE JONG s'enquiert de la possibilité de simplifier la procédure d'autorisation pour l'installation de banderoles **sur la Commune** dans le cadre d'événements communaux ».

M. PONCET relève qu'une précision doit être apportée à la page 11, premier paragraphe : « M. PONCET observe que le **stand du Musée de la BD** était constamment complet, témoignant de l'intérêt suscité ».

Mme PERROTIN DURET demande que son nom soit orthographié correctement, à savoir PERROTIN DURET, sans trait d'union. Par ailleurs, s'agissant de la page 5, en réponse à l'intervention de M. JIMAJA, elle précise qu'aucune forme de dénigrement à l'égard des membres du Conseil municipal n'a été exprimée de sa part. Elle indique avoir souhaité que la notion de « rez actif » soit définie afin d'en permettre une meilleure compréhension par la population. Elle se réfère, à cet égard, au rapport de la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 17 février 2026 relatif aux « rez actifs », point 4.1 de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, qui en propose une définition.

M. PETRACHKOV estime que les propos qui lui sont attribués ne correspondent pas à ceux qu'il a tenus et sollicite, en conséquence, leur suppression. La Présidente indique qu'il n'est pas possible de supprimer une intervention. Elle précise que l'enregistrement de la séance sera réécouté afin de vérifier l'exactitude de la retranscription et, le cas échéant, d'en ajuster la formulation.

Les propos de M. PETRACHKOV sont dès lors reformulés comme suit :

« M. PETRACHKOV ironise sur le fait que personne ne devrait se plaindre parce que les conseillers municipaux ont reçu la consigne, pour chaque question, de s'adresser au Conseil administratif et non pas directement aux personnes concernées. Est-ce qu'on aime ou pas cette nouvelle procédure ? C'est une autre question ».

M. E. STEINER formule deux remarques. Il indique, d'une part, qu'il convient de corriger une erreur fréquente figurant à la page 4, avant-dernier paragraphe :

« L'ensemble des bâtiments **seront examinés** sous l'angle de la conformité incendie, des dispositifs d'évacuation et du recensement des extincteurs » remplace « L'ensemble des bâtiments **sera examiné** sous l'angle de la conformité incendie, des dispositifs d'évacuation et du recensement des extincteurs ». D'autre part, il demande que l'initiale de son prénom soit systématiquement mentionnée lors de ses interventions, afin de les distinguer de celles de M. M. STEINER.

- Sous réserve des modifications susmentionnées, le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est approuvé par 26 oui, 0 non et 0 abstentions.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **2.1. Représentations par le Bureau du Conseil municipal**

- Le 26 février : AG du FC Grand-Saconnex
- Le 7 mars : Repas de soutien aux Lions de Genève
- Le 8 mars : Tournoi d'échecs (Remerciements à Mme GIROD pour l'organisation)
- Le 12 mars : AG du Centre des loisirs de Grand-Saconnex
- Le 18 mars : AG de la Ludothèque
- Le 20 mars : Fête du bonhomme de neige



- Le 21 mars : Soirée annuelle du BC Swing

## 2.2. Courriers

- Mme GLARDON : Proposition d'affichage de l'exposition d'information Noé21 sur le projet de chantier du nouveau collisionneur du CERN (annexes affiches)

Mme CAVALIERI procède à la lecture du courrier de Mme GLARDON.

- La proposition de renvoyer la proposition de Mme GLARDON au Conseil administratif est approuvée par 26 « oui », 0 « non » et 0 « abstention », soit à l'unanimité.

- Commune de Bernex : 47<sup>ème</sup> édition de la Course pédestre de Bernex (et règlement)

Mme CAVALIERI procède à la lecture du courrier de la Commune de Bernex.

## 3. Communications du Conseil administratif

### 3.1. Communications

M. JIMAJA informe qu'un exemplaire du PDCom est mis à disposition de chaque conseiller municipal. S'agissant du projet du TNGS, il indique que de nouvelles étapes de chantier sont entrées en vigueur depuis quelques jours, impliquant plusieurs adaptations de circulation :

- La fermeture du bas de l'Ancienne-Route jusqu'à mi-avril 2026 ;
- La fermeture du barreau de Colovrex pour plusieurs mois, concomitante à la réouverture de la route de Colovrex ;
- Le maintien de la fermeture du bas du chemin Auguste-Vilbert ;
- La fermeture de la sortie de la voie de Moëns sur la route de Ferney, au moins jusqu'à l'été ;
- La mise en place d'un passage piéton sur la route de Ferney, à la sortie du parc du Château.

Concernant la motion orale Le Centre-Les Vert'Libéraux relative à la mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les sociétés communales, adoptée lors de la séance du 18 décembre 2025, le Conseil administratif a retenu la solution d'une location de vaisselle réutilisable. La procédure à suivre pour l'organisation de manifestations, à destination des associations, est actuellement en cours d'adaptation afin d'intégrer ces nouvelles modalités.

S'agissant des travaux de réaménagement du Parc du Château-Pictet, leur achèvement est prévu pour la fin du mois de mai 2026. D'ici là, les conditions d'accès au site feront encore l'objet de modifications ponctuelles afin de permettre la finalisation des aménagements, notamment la pose des revêtements. Plusieurs restrictions sont d'ores et déjà annoncées :

- Inaccessibilité de l'entrée depuis le chemin Auguste-Vilbert ainsi que du parking durant tout le mois d'avril et du 11 au 15 mai 2026 ;
- Durant ces périodes, l'accès ne sera possible qu'en mobilité douce et en longeant les immeubles situés aux numéros 28 à 20 du chemin Auguste-Vilbert ;
- Fermeture de la majeure partie du parc du 20 au 30 avril 2026, en raison des travaux de revêtement, tout en maintenant une possibilité de traversée du parc en mobilité douce. Un article informatif à ce sujet paraîtra dans le prochain numéro du GSI du mois d'avril.



Enfin, à la suite de la pétition intitulée « Non à l'école prison », transmise par la Commune au Conseil d'État, une réponse a été adressée par Mme Anne HILTPOLD, en charge du DIP, en date de février 2026 et reçue le 24 février 2026. Ce courrier pourra être annexé au procès-verbal si les conseillers municipaux en expriment le souhait.

Mme TISSOT-BUCHOUX relaie une communication de M. POMATTO, précisant que les séances de la commission des finances se tiendront les 30 et 31 mars 2026, une séance de réserve étant fixée au 29 avril 2026.

Elle informe par ailleurs les membres de la commission prévention, sécurité qu'un courriel leur a été adressé et qu'elle est dans l'attente de leurs retours.

Enfin, Mme TISSOT-BUCHOUX suggère que les procès-verbaux des commissions soient approuvés au plus tard à la fin du mois de mai de chaque année, afin d'éviter des situations dans lesquelles leur validation interviendrait avec un décalage important, parfois de plusieurs mois, voire de plusieurs années ou sur une législation différente.

### 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les réponses aux questions et propositions sont disponibles sur CMnet, ainsi que sur les chaises du public, et qu'elles seront annexées au procès-verbal.

Mme EDELENBOS indique qu'elle avait demandé, lors de la précédente séance, où peuvent être consultées les motions adoptées par le Conseil municipal.

M. GIROD rappelle que le Centre et les Vert'libéraux avaient sollicité l'aménagement d'une place de stationnement pour personnes en situation de handicap à la Ferme du Pommier, relevant qu'une certaine tolérance existait déjà pour le personnel du théâtre. Il précise qu'il avait été indiqué que cette possibilité serait étudiée et demande, à ce stade, des précisions quant aux résultats de cette analyse.

Mme CAVALIERI souhaite savoir si le Conseil administratif a obtenu une réponse du Canton concernant la gratuité des TPG durant la période des travaux liés au TNGS, et à quelle date le Canton a été saisi de cette question.

M. DE JONG relève que M. JIMAJA a mentionné l'existence d'une réponse du Conseil d'État à la pétition précitée et demande que ce courrier soit lu en séance.

M. JIMAJA procède à la lecture de la réponse de Mme Anne HILTPOLD, Conseillère d'État.

## **4. Rapports des Commissions et des délégués**

### 4.1 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité du 17 février 2026, concernant les « Rez actifs »

La Présidente invite Mme CAVALIERI, rapporteure remplaçante, à procéder à la lecture du rapport d'information. À la page 2, Mme CAVALIERI signale une correction à apporter, précisant que le montant de l'offre complète s'élève à CHF 96'680.–.

Mme NOZDRINA souhaite que le Conseil municipal soutienne ce projet d'étude, à la condition expresse que les propriétaires concernés soient étroitement associés à la démarche et manifestent un engagement concret, notamment par une participation financière ainsi que par un soutien formel à la mise en œuvre du projet. Elle souligne que cette exigence vise à éviter qu'une étude d'un montant de



CHF 107'000.– ne demeure sans suite opérationnelle. Elle insiste, à cet égard, sur le caractère déterminant de l'implication des propriétaires pour garantir la pertinence du projet ainsi qu'une utilisation rigoureuse de ressources publiques, par nature limitées.

M. GIROD précise, à titre informatif, que la situation diffère sensiblement de celle observée aux Vergers, où la répartition foncière se structure en trois parts équivalentes entre la Commune, la Confédération et des propriétaires privés. En revanche, dans le cadre du projet considéré, la part de propriété communale est nettement plus restreinte. M. GIROD rejoint dès lors la position exprimée par Mme NOZDRINA, en soulignant la nécessité pour la Commune d'engager une concertation étroite avec les propriétaires privés, largement majoritaires dans le périmètre concerné

- Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### 4.2 Rapport d'information du Groupe de travail Carantec, Marronniers du 3 mars 2026

La Présidente invite M. JIMAJA, rapporteur du groupe de travail, à procéder à la lecture du rapport d'information.

#### 4.3 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex du 26 février 2026

La Présidente demande à la déléguée du Conseil municipal, Mme CAVALIERI, de lire le rapport d'information.

Mme CAVALIERI précise que ni elle ni son collègue, M. CABEZA, n'étaient présents. Le rapport a été rédigé sur la base du procès-verbal de l'Assemblée générale du FC Grand-Saconnex.

#### 4.4 Rapport d'information de l'Assemblée générale de la Sirène Harmonie Municipale du Grand-Saconnex du 6 mars 2026

La Présidente invite l'un des deux représentants du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale de la Sirène Harmonie Municipale du Grand-Saconnex, M. HARDMEYER, à lire le rapport.

#### 4.5 Rapport d'information de l'Assemblée générale du Judo Club du 10 mars 2026

La Présidente invite M. SEMLALI à procéder à la lecture du rapport.

Mme EDELENBOS s'enquiert de la présence des membres du club lors de la séance.

M. SEMLALI indique qu'un membre du club était effectivement présent, mais qu'il a quitté la séance prématurément.

M. HARDMEYER interroge le caractère exceptionnel du résultat financier réalisé.

M. SEMLALI précise qu'il s'agirait, selon ses informations, de la première année au cours de laquelle un tel résultat est constaté, tout en relevant que M. JIMAJA sera en mesure d'apporter des précisions complémentaires.

M. JIMAJA tient à clarifier qu'il ne convient pas de parler de bénéfice, cette qualification relevant d'un abus de langage, mais bien d'un résultat positif. Il ajoute que les comptes seront examinés par la commission des finances, conformément à la pratique applicable à l'ensemble des sociétés communales. Sur la base du solde et du résultat de l'exercice, il appartiendra ensuite à la commission de déterminer l'octroi éventuel d'une subvention.



#### 4.6 Rapport d'information du délégué au Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex

La Présidente invite M. SIMETH à procéder à la lecture du rapport.

Mme TISSOT-BUCHOUX signale que ce sont les **comptes 2025** qui ont été présentés et non 2026. La correction sera apportée.

### **5. Projets de délibération**

#### 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au développement de la stratégie rez-de-chaussée actifs de la Ville du Grand-Saconnex

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

- L'entrée en matière est approuvée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

M. JIMAJA explique que le crédit d'étude a été voté à l'issue de plusieurs séances de la commission aménagement du territoire, mobilité. Dans un contexte de mutation démographique, économique et urbanistique, il souligne la nécessité pour la Commune de réfléchir à l'occupation des rez-de-chaussée et à leur activation. Une fois la stratégie communale définie en la matière, les propriétaires privés seront sollicités afin de participer au projet.

Le projet concerne trois périmètres : Carantec, Susette et les Marronniers. Cette étude vise à enrichir la réflexion communale et à contribuer à l'affirmation d'une identité pour le Grand-Saconnex.

La Présidente invite Mme CAVALIERI à procéder à la lecture de la délibération, ce qu'elle fait.

Mme NOZDRINA s'interroge sur la possibilité de garantir la participation des propriétaires au projet et suggère d'organiser, en amont, une séance avec ces derniers afin de parvenir à un accord, incluant une participation financière.

M. JIMAJA affirme que la mise en œuvre du projet a pris du retard, mais que les propriétaires privés sont conscients des enjeux et des risques liés à une absence de réactivation des rez-de-chaussée. Le Conseil administratif veillera à les inciter à s'impliquer concrètement.

M. GIROD souhaite obtenir des précisions quant à l'intégration des éléments issus du Forum citoyen, notamment du rapport établi en lien avec ce projet.

M. JIMAJA indique ne pas bien saisir cette intervention et rappelle que le Forum citoyen avait proposé d'étudier la question du commerce de proximité. Le rapport sera transmis aux mandataires afin que les remarques puissent être prises en compte.

- La délibération est approuvée par 24 oui, 2 non et 0 abstention.

### **6. Propositions du Conseil administratif**

M. JIMAJA rappelle aux commissaires et aux membres des groupes de travail l'importance de tenir leurs agendas à jour afin d'être informés des séances prévues. Il évoque également la possibilité de synchroniser les agendas via CMNet avec les agendas personnels.



## 7. Grands travaux

M. JIMAJA affirme avoir évoqué ce point dans le point **3.1** relatif aux communications du Conseil administratif.

## 8. Motions

La Présidente demande s'il y a des motions orales. Aucune prise de parole n'étant sollicitée, aucune motion orale n'est examinée.

### 8.1 Les Verts « Pour une politique d'affichage public sans publicité commerciale au Grand-Saconnex »

La Présidente invite M. SEMLALI à lire la motion.

Mme CAVALIERI remercie le groupe des Verts pour le dépôt de cette motion. Elle rappelle qu'une motion similaire avait été déposée en 2022 par ce même groupe, mais qu'elle était restée en suspens pendant près d'une année, dans l'attente du résultat d'une votation en Ville de Genève sur un objet comparable. Cette votation ayant été rejetée par la population, le Conseil administratif du Grand-Saconnex avait décidé d'abandonner le projet. Elle souligne que son groupe adopte une position similaire à celle exprimée à l'époque, en se référant notamment à une proposition d'amendement formulée par Mme MAMIN-TISSOT. Celle-ci demandait que le Conseil administratif revienne devant la commission avec une étude de terrain détaillée, comprenant notamment un inventaire du nombre de panneaux publicitaires sur le territoire communal, ainsi qu'une analyse des impacts d'une éventuelle interdiction de la publicité commerciale sur l'économie locale, les finances communales, la vie artistique et la santé publique.

Mme CAVALIERI précise que le groupe du Centre–Vert/libéraux ne peut pas se prononcer favorablement sur la motion en l'absence d'une telle étude. Il serait toutefois disposé à la soutenir à condition qu'un ajournement soit décidé, afin d'éviter toute prise de position prématurée. Elle ajoute que le groupe pourrait également soutenir une version modifiée de la motion, à condition que les points 2, 3 et 4 soient supprimés et que le point 1 soit reformulé de manière à demander uniquement une étude sur la possibilité et les conditions d'une suppression de l'affichage publicitaire commercial.

M. SIMETH déclare qu'il s'exprime à titre personnel et fait part de ses réserves. Il se montre dubitatif face à la motion, en particulier en raison des pertes financières potentielles pour la Commune. Il estime également que cette mesure irait à l'encontre de l'objectif de stimulation de l'économie locale, qui constitue pourtant un thème central du Forum citoyen. Il souligne que les commerces, en particulier les nouveaux, pourraient être pénalisés par une telle interdiction. Il précise que le groupe socialiste laissera la liberté de vote à ses membres.

M. M. STEINER confie être favorable à la logique de la motion, en suggérant d'aller jusqu'à interdire toute forme de publicité, y compris celle liée à des événements ou causes défendues par la gauche. Il critique ainsi une approche qu'il juge incohérente.

M. E. STEINER indique que le PLR ne soutiendra pas la motion, en évoquant pour l'essentiel les arguments déjà avancés.

M. LE GOFF annonce que le MCG s'opposera également à la motion. Il rappelle que la Ville de Genève a rejeté une démarche similaire et exprime des préoccupations quant à une éventuelle disparité cantonale en matière d'affichage publicitaire. Il souligne en outre que certains acteurs importants, comme l'aéroport ou Palexpo, ne seraient pas concernés par une telle interdiction.



M. SEMLALI remercie Mme CAVALIERI pour son intervention et précise que la motion ne vise pas les communications culturelles et associatives, mais uniquement la publicité à but lucratif. Il estime que les recettes générées par ces affichages sont relativement faibles et que ce sont principalement de grandes entreprises qui en bénéficient, plutôt que les petits commerces locaux.

Mme NOZDRINA considère que la motion ne correspond pas à la réalité du Grand-Saconnex et qu'elle intervient à un moment inopportun. Elle souligne que l'affichage publicitaire constitue un outil direct pour promouvoir les nouveaux commerces et qu'une interdiction générale pénaliserait les acteurs locaux

M. DE JONG affirme que les panneaux publicitaires sont majoritairement utilisés par des grandes entreprises, telles que des chaînes de restauration rapide ou des compagnies aériennes, et non par les petits commerces locaux. Il estime que cet affichage n'est pas cohérent sur le plan éthique et que la Commune ne devrait pas percevoir de revenus provenant d'acteurs ne correspondant pas à ses valeurs. Il ajoute que les recettes générées sont modestes et qu'il serait préférable de privilégier la cohérence pour quelques dizaines de milliers de francs.

Mme CAVALIERI demande sur quelles bases reposent les affirmations selon lesquelles les recettes seraient faibles et l'affichage très présent.

M. GIROD précise que, de manière occasionnelle, des enseignes telles que Denner, Migros ou Coop utilisent ces panneaux pour promouvoir certaines actions.

M. DE JONG répond que ces grandes enseignes n'ont pas besoin du soutien de la Commune, contrairement aux petits commerces locaux.

M. M. STEINER relativise l'importance des panneaux publicitaires publics et évoque, à titre de comparaison, une situation qu'il qualifie d'anarchique en France voisine. Il suggère que si l'on refuse de percevoir des revenus issus de grandes entreprises pour des raisons éthiques, il faudrait aller jusqu'à renoncer à leur contribution fiscale.

M. CHAAR propose d'examiner la possibilité d'instaurer une autorisation préalable du Conseil administratif quant au contenu des publicités affichées.

Mme CAVALIERI indique que, compte tenu des échanges, le groupe Centre–Vert/libéraux retire les amendements initialement proposés et votera finalement contre la motion.

M. DE JONG rappelle que, selon un procès-verbal de 2022, les recettes liées à l'affichage publicitaire s'élevaient à environ CHF 70'000.–, ce qu'il considère comme un montant relativement modeste.

➤ **La motion est refusée par 11 oui, 14 non, 1 abstention.**

## 8.2 Les Verts et PS « Pour un dédommagement de la garde d'enfants des parents actifs au Conseil municipal »

M. DE JONG procède à la lecture de la motion.

M. MAST annonce que l'UDC s'y oppose. Il considère que le mandat de conseiller municipal constitue un engagement volontaire au service de la collectivité, qui implique déjà des contraintes personnelles.



Selon lui, introduire un dédommagement spécifique pour la garde d'enfants reviendrait à transférer des responsabilités individuelles vers la collectivité et à créer un précédent difficile à contenir.

M. M. STEINER remet en question la pertinence de la motion, estimant qu'elle concerne un nombre très limité de personnes. Il ironise également sur le fait que le groupe des Verts encouragerait la natalité.

Mme STUDER passe la Présidence au Vice-président, M. M. STEINER.

Mme STUDER reprenant la parole en tant que première autrice de la motion, indique avoir elle-même été concernée par cette situation, notamment après la naissance de son cinquième enfant. Elle souligne que cette période est particulièrement exigeante et que la motion vise à apporter un soutien concret afin d'encourager l'engagement politique des parents de jeunes enfants.

M. BOULMERKA soutient la motion, estimant qu'elle permettrait d'encourager la participation politique, tant des hommes que des femmes, pour un coût limité.

M. GIROD reconnaît la réalité du problème, tout en estimant que l'État ne doit pas tout prendre en charge. Il propose une solution alternative consistant à utiliser les ressources financières des partis politiques pour couvrir ces frais.

M. CHAAR demande si l'âge des enfants concernés est précisé dans la motion.

M. DE JONG répond que les modalités pratiques devront être définies par le Conseil administratif et rappelle que la problématique concerne un nombre restreint de personnes.

M. SERIN indique être personnellement concernée et souligne que l'engagement politique, notamment en soirée, peut constituer un obstacle pour les parents de jeunes enfants. Le MCG votera en faveur de cette motion.

M. JIMAJA rappelle que les subventions communales versées aux partis politiques doivent être utilisées pour des activités destinées au public et ne peuvent servir à financer des prestations individuelles telles que des frais de garde.

M. HARDMEYER estime que les jetons de présence sont précisément destinés à couvrir ce type de frais.

➤ **La motion est approuvée par 16 oui, 9 non, 1 « abstention ».**

### 8.3 LC-VL « Pour une liaison TPG transversale entre les extrémités du Grand-Saconnex »

Mme STUDER reprend la présidence de la séance.

Mme CAVALIERI procède à la lecture de la motion et signale une erreur dans le premier considérant, précisant que la ligne 52 ne dessert pas le Grand-Saconnex.

M. SIMETH estime que la motion manque de précision et propose un amendement demandant une analyse chiffrée des besoins en transports publics. Il suggère notamment d'étudier la possibilité de dévier la ligne 53 afin de desservir le quartier du Pommier.

Mme PERROTIN DURET évoque le projet de tramway tangentielle passant par le Grand-Saconnex et que cela doit être pris en compte.



M. DE JONG indique que le groupe des Verts soutient la motion, soulignant l'importance d'améliorer la desserte en transports publics sur le territoire communal.

M. M. STEINER considère que la desserte actuelle est déjà très dense, évoquant la présence d'environ quinze lignes de transports publics. Il met en garde contre les effets négatifs de déviations de lignes, qui pourraient allonger les trajets et décourager les usagers. Il rappelle également les objectifs du plan directeur communal, notamment la ville du quart d'heure.

M. SEMLALI remercie les auteurs de la motion, laquelle encourage la mobilité douce et souligne les lacunes existantes dans la liaison entre certains quartiers, en particulier entre le Pommier et le Village.

M. DE JONG suggère de dévier la ligne 59 vers le quartier du Pommier pour desservir le Chemin Ed-Sarasin, Grand-Saconnex place ainsi qu'à l'aéroport.

Mme CAVALIERI souhaite recentrer son propos. Elle précise que, malgré le nombre élevé de lignes, certains secteurs restent mal desservis, notamment le cimetière, le Village, le Blanché et la zone Pommier-Attenville. Elle indique que la motion vise avant tout à ouvrir une réflexion sur l'optimisation des itinéraires, puis propose deux amendements :

- L'un reformulant le considérant 9 : « Que l'excellente desserte qui sera assurée par le tram doit être complétée par un itinéraire TPG transversale reliant les extrémités communales ».
- L'autre modifiant l'avant-dernier paragraphe afin de prévoir un retour en commission avec les résultats des études : « et de revenir avec les résultats de ces études devant la commission qu'il jugera adéquate dans les meilleurs délais ».

M. JIMAJA précise que la demande sera transmise aux TPG, qui devront en évaluer les coûts.

M. BOULMERKA insiste sur la nécessité de disposer d'une analyse complète et chiffrée pour permettre au Conseil municipal de se positionner.

M. LE GOFF évoque des difficultés concrètes rencontrées par des élèves pour accéder en transports publics au cycle d'orientation du Petit-Saconnex.

M. JIMAJA signale qu'ayant vécu au Village, ses enfants allaient prendre le bus de la ligne F qui les déposait à la Route de Ferney à la petite maisonnée. Aujourd'hui il faut pendre un bus pour descendre à Moïse-Duboule

M. M. STEINER souligne que certaines interventions manquent de cohérence. Il précise à M. SEMLALI que le PLR n'est pas opposé à l'utilisation de l'argent public, mais qu'il souhaite que les dépenses soient raisonnables. Il critique ensuite l'idée de créer de nouveaux transports publics pour permettre aux jeunes d'accéder au cycle, alors que la société fait face à des problèmes d'obésité et de sédentarité, notamment chez les jeunes, ce qui, selon lui, n'est pas cohérent.

M. SIMETH insiste sur l'amélioration de la desserte pour les personnes âgées qui ont des difficultés de mobilité. Il propose de dévier la ligne 53 vers le quartier du Pommier, en s'appuyant sur de nombreux retours de seniors exprimant ce besoin.

M. JIMAJA rappelle que des transports saconnésiens avec chauffeurs bénévoles ont été mis en place pour conduire les seniors à Balxert une fois par semaine.



Mme CAVALIERI rejoint M. SIMETH, mais souligne que les personnes âgées ne sont pas les seules concernées : les personnes en situation de handicap ont aussi des difficultés à se déplacer. Elle apprécie le dispositif bénévole mais insiste sur l'importance de préserver l'autonomie des personnes âgées pour se déplacer librement.

M. JIMAJA précise qu'il a mentionné ce dispositif pour le faire connaître, car certaines personnes ignorent son existence. Il comprend l'objectif de la motion, mais appelle à la prudence quant aux dépenses communales.

➤ **La motion amendée est approuvée par 19 oui, 5 non, 2 abstentions.**

#### 8.4 PLR « Faciliter l'accès des habitants aux informations les concernant »

M. PETRACHKOV procède à la lecture de cette motion.

M. GIROD félicite le PLR pour avoir changé de position, rappelant que le 17 novembre 2025, le Centre-Vert libéraux avait proposé une motion comparable à laquelle le PLR s'était opposé.

M. DE JONG critique la motion comme trop vague, soulignant que les habitants peuvent déjà s'informer via le site internet communal. Il note également que les Verts ne souhaitent pas divulguer les numéros de téléphone des employés communaux.

M. SIMETH affirme que le PS est relativement favorable à la motion. Le PS est d'avis que c'est au Conseil d'administratif de décider les informations qu'il souhaite divulguer ou pas sur le site internet communal. Le PS pourrait néanmoins accepter cette motion sous réserve de l'approbation de l'amendement suivant au dernier paragraphe : « Etudier la possibilité de mettre en œuvre les meilleures pratiques pour faciliter l'accès des habitants aux informations concernant leur cadre de vie dans la commune du Grand-Saconnex ».

Mme CAVALIERI demande des clarifications sur les notions imprécises de « meilleures pratiques » et de « cadre de vie ».

M. JIMAJA s'interroge sur l'objectif réel de la motion. Il rappelle que les défibrillateurs sont déjà recensés au SITG, et que la Commune communique régulièrement sur la prévention des vols et cambriolages. Il précise également que certaines statistiques routières nécessitent un paiement pour accès. Pour lui, il faut définir clairement ce que recouvrent les « meilleures pratiques ». Il souligne le rôle du Conseil municipal : délibérer sur les sujets et budgets, et non interpellier directement les collaborateurs de l'administration.

M. PETRACHKOV approuve l'amendement de M. SIMETH, et illustre le concept des meilleures pratiques par des exemples d'autres communes : communication interactive, diffusion d'informations accessibles et utiles pour la vie quotidienne. Il insiste sur le fait que l'information ne doit pas être un privilège et que les citoyens doivent pouvoir accéder librement à ce qui concerne leur environnement sans devoir payer.

Mme TISSOT-BUCHOUX précise que les numéros de téléphone des chefs de services sont déjà disponibles sur le site internet communal.

Mme NOZDRINA propose d'organiser une séance de la commission Démocratie, Administration et Communication afin d'identifier les informations manquantes et envisager une centralisation des données utiles à la population.



M. PETRACHKOV approuve la proposition de Mme NOZDRINA. Le dernier paragraphe de la motion amendée est reformulé comme suit : « Etudier la possibilité de mettre en œuvre les meilleures pratiques pour faciliter l'accès des habitants aux informations concernant leur cadre de vie dans la commune du Grand-Saconnex et d'en discuter au sein de la commission Démocratie, Administration, Communication ».

- **La motion amendée par les propositions de M. SIMETH et de Mme NOZDRINA est acceptée par 12 oui, 11 non, 3 abstentions.**

## 9. Résolutions

Néant

## 10. Questions des Conseillers municipaux

Mme CAVALIERI donne lecture d'une question émanant du public :

- Mme GLARDON : « Quelle suite a été donnée à ma proposition formulée lors de la dernière séance du Conseil municipal relative à la mise en place d'une exposition consacrée au collisionneur du CERN ? Un courrier confirmant ma position a été adressé à la Mairie. »

M. JIMAJA répond que le Conseil administratif a pris connaissance de ce courrier et a estimé qu'il convenait, avant de se prononcer, de recueillir la position du Conseil municipal, laquelle devrait être exprimée au cours de la présente séance. Une réponse écrite sera ensuite adressée à Mme GLARDON.

M. MAST déclare avoir constaté que le pressoir à vin de Carantec semble avoir été déplacé prématurément à la suite des travaux du TNGS.

M. JIMAJA répond que le pressoir a été retiré et qu'il sera repositionné. Les modalités de son implantation feront l'objet d'un examen en commission.

M. DE JONG demande si le Conseil administratif est en mesure de préciser quelles classes primaires de la Commune sont équipées de tableaux blancs interactifs et, le cas échéant, selon quel calendrier les autres classes en seront dotées.

M. BOULMERKA révèle avoir été interpellé par le personnel de la crèche de la Roulotte ainsi que par celui de l'école de la Place au sujet de la présence de rats, en lien avec le chantier du TNGS. Il souligne qu'il s'agit d'un problème sanitaire important nécessitant une intervention, voire une coordination avec l'OCCG.

M. JIMAJA assure que cette problématique sera transmise à l'administration, précisant qu'il n'en avait pas connaissance. Il ajoute que Mme TISSOT-BUCHOUX a été informée de la situation.

Mme CAVALIERI s'enquiert de la date de publication de la brochure de renseignements de la Commune pour la période 2026–2028, relevant que seule la version 2023–2025 est actuellement disponible sur le site internet communal.

M. JIMAJA demande des précisions quant à la brochure évoquée.

Mme CAVALIERI indique qu'il s'agit du document accessible dans la rubrique « Communication » du site de la Commune, lequel contient diverses informations sur la vie communale.

M. JIMAJA précise que cette brochure ne constitue pas une publication officielle de la Commune, mais émane d'une entité tierce, ce qui explique notamment la présence de contenus publicitaires.

Mme CAVALIERI signale que des habitants ont attiré son attention sur la présence persistante de panneaux et de signalisation, en haut de l'Ancienne-Route, sur les places bleues situées entre la piscine



et la crèche des Morillons, mentionnant une intervention datée du 13 mars 2026. Elle relève que ces éléments entravent la circulation des piétons et s'interroge sur leur origine ainsi que sur l'autorité compétente pour les retirer.

M. JIMAJA répond que l'information sera transmise au service concerné afin que ces installations soient retirées.

Mme CAVALIERI demande qui est responsable du réapprovisionnement des distributeurs de protections hygiéniques dans les bâtiments communaux, ainsi que la fréquence de cette tâche, ayant constaté à plusieurs reprises qu'ils étaient vides.

M. JIMAJA répond que cette responsabilité incombe aux concierges des bâtiments communaux.

Mme PERROTIN DURET s'interroge sur l'intérêt de maintenir le point 7 « Grands travaux » à l'ordre du jour, dans la mesure où ce sujet est déjà abordé dans le cadre des communications du Conseil administratif au point 3. Par ailleurs, elle mentionne un projet de révision partielle de la législation relative aux télécommunications, visant notamment à retirer aux communes certaines compétences en matière d'autorisation des antennes de téléphonie mobile. Elle demande si le Conseil administratif entend se mobiliser contre cette révision.

M. JIMAJA précise que cette révision relève, sauf erreur, du niveau fédéral, ce qui limite les moyens d'action des communes. Il indique néanmoins que le Conseil administratif s'y opposera. Il ajoute que la Commune émet systématiquement des préavis négatifs en matière d'installations de téléphonie mobile, contrairement au Canton, qui se prononce généralement de manière favorable.

Mme PERROTIN DURET souligne que, dans le cadre des consultations relatives aux projets de loi, les communes ont la possibilité d'exprimer leur position et encourage la Commune du Grand-Saconnex à faire valoir une position en faveur d'un moratoire en la matière.

M. JIMAJA confirme que la Commune exprimera un avis défavorable à cette révision.

M. BOULMERKA précise que, dans le Canton de Genève, les autorisations relatives aux antennes de téléphonie mobile sont délivrées par le Canton, contrairement à d'autres cantons où cette compétence relève des communes.

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

M. E. STEINER présente une proposition de nomination de M. BOUCHAREB, membre du PLR, au sein de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement, en remplacement de feu M. BERENTES.

- Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

M. GIROD relève que la proposition d'affichage de l'exposition d'information de Noé21, formulée par Mme GLARDON, s'inscrit dans le cadre d'une soirée extraordinaire organisée par les Verts, ayant donné lieu à un échange de type débat avec Noé21. Il suggère que, dans l'hypothèse où cette exposition serait présentée, le CERN soit également invité à exposer ses propres informations à proximité, afin d'assurer une pluralité des points de vue.

M. JIMAJA répond que la possibilité d'exposer les panneaux réalisés par l'association Noé21 à la Maison des projets sera examinée par les services de la Commune. Il précise que, le cas échéant, le CERN sera sollicité afin de présenter également des éléments d'information, dans un souci d'égalité de traitement.

M. DE JONG propose que le panneau d'indication de direction en face de la piscine communale soit enlevé afin de ne pas prêter à confusion, car il est en mauvais état et n'est surtout plus d'actualité au vu de la fermeture du Chemin Auguste-Vilbert.



Mme EDELENBOS indique avoir constaté que les motions définitives adoptées par le Conseil municipal ne sont disponibles ni sur CMNet ni sur le site internet de la Commune. Elle propose que les textes des motions adoptées soient annexés aux procès-verbaux des séances et rendus accessibles au public via le site internet communal. Elle relève à cet égard que la dernière motion consultable en ligne remonte au 23 janvier 2023.

Mme TISSOT-BUCHOUX assure que ces demandes seront satisfaites.

Mme CAVALIERI propose que le règlement du Conseil municipal soit déplacé dans la rubrique « Politique » du site internet communal, plutôt que dans la rubrique « Règlements », afin d'en faciliter l'accès et la consultation. Elle précise que cette suggestion émane d'un habitant.

M. PETRACHKOV souligne que la Ferme Pommier, comme la Ferme Sarasin, évoque correctement le nom d'une ancienne famille Saconnésienne. En revanche, le nom Chemin du Pommier est aussi étrange qu'un hypothétique Chemin du Sarasin. Il propose ainsi à l'administration d'étudier la possibilité de renommer le Chemin du Pommier en Chemin Pommier.

M. M. STEINER indique avoir rencontré des difficultés pour obtenir des informations relatives à l'espace de récupération et à la déchetterie des Chânats, notamment en raison d'un lien d'inscription au site ESREC défaillant. Il souhaite que les informations relatives à cet espace soient plus facilement accessibles sur le site internet de la Commune.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande si cette remarque concerne le lien d'inscription permettant l'accès en voiture au site ESREC.

M. M. STEINER répond par l'affirmative.

M. LE GOFF exprime des réserves quant à l'objectivité de l'exposition proposée par Noé21, relevant notamment que cette association prévoit d'organiser un débat public portant sur les priorités en matière de recherche fondamentale en physique des hautes énergies. Il s'interroge sur la légitimité d'une telle association à définir ces priorités et craint une approche partisane.

Mme CAVALIERI suggère enfin que le Conseil administratif examine l'opportunité de réaliser une publication analogue à la brochure de renseignements 2023-2025, compte tenu de son utilité pour la population.

## **12. Communications et divers**

### **12.1 Agenda des manifestations**

- 26 mars : Festival du Film Vert à la Salle des Délices à 19h30
- 27 mars : Présentation du système politique suisse à la Ferme du Pommier de 14h00 à 16h00
- 17-29 mars : Festival Aminatou au Théâtre Le Douze Dix-huit
- 28 mars : Marché aux puces des enfants à la Ferme Sarasin de 9h00 à 12h00
- 25-26 avril : Grand-Saconnex en fête

Mme GIROD regrette que le marché du 3 avril ait été annulé.

Mme CAVALIERI rappelle une proposition formulée par le Bureau qui est d'envoyer les interventions (questions et propositions) des conseillers municipaux au secrétariat du Conseil municipal pour faciliter la prise du procès-verbal et que les questions et propositions soient bien transmises aux différents services de la Commune.

La Présidente rappelle les dates des prochaines séances de la commission des finances :



- Lundi 30 mars à 18h30 (séance double)
- Mardi 31 mars à 18h30 (séance double)

#### 12.2 Autres communications / Remarques

M. DE JONG indique avoir compris que le Conseil administratif souhaitait que le Conseil municipal se prononce sur la proposition d'affichage de l'exposition d'information de Noé21 relative au projet de nouveau collisionneur du CERN.

M. JIMAJA précise que la demande formulée par Mme Gardon sera examinée en collaboration avec les services communaux. Il ajoute que la Commune prendra également contact avec le CERN afin de garantir une présentation équilibrée de l'exposition.

#### 12.3 Huis-clos

La Présidente lève la séance à 23h12.

**Alessia CAVALIERI**  
Secrétaire du Conseil municipal

**Carole STUDER**  
Présidente du Conseil municipal